

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

MD/SLG/CT/SL/ 2026-592

**FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DES PARCS
EN RAISON D'INTEMPERIES**

Marianne DURANTON, Maire de la Commune de Morsang-sur-Orge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et les suivants,

Considérant la carte de vigilance météorologique établie par France Météo,

Considérant qu'il y a urgence à prévenir les accidents que de telles intempéries pourraient engendrer dans les parcs municipaux en raison de risques de chutes de branches ou de déracinement d'arbres,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les parcs municipaux Pablo Picasso – Parc Simone Veil – Parc du Séminaire et Parc Toussaint Louverture seront temporairement fermés au public en totalité du 28 juin 2026 à 8 h 00 au 29 juin 2026 à 8 h 00 inclus en raison des intempéries annoncées par Météo France.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy-sur-Orge.
- Cœur d'Essonne Agglomération service Espaces Naturels
- Monsieur le Responsable du service Propreté Voirie
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

ARTICLE 3 : Monsieur le Commissaire de Police, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Morsang-sur-Orge, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services Techniques et Urbanisme, Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Morsang-sur-Orge

Le, 27 juin 2026



Marianne DURANTON
Maire,
Conseillère Régionale

Délais et voies de recours :

La présente autorisation est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à son bénéficiaire